

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/06/2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José.

Absent : Mr ROUSSEAU Thomas
Excusé ayant donné procuration : Mr THIBAULT Michel à Mme DRANCOURT Marine
Secrétaire de séance : Mme HERIN Emilie

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 2 juin 2022 est approuvé à la majorité. (1 contre, 2 abstentions, 11 pour)

Admission des créances éteintes de produits irrécouvrables : le conseil municipal, après avoir étudié l'état fourni par le Service de Gestion Comptable de CHINON, des créances éteintes d'un montant de 483,74 € décide d'émettre un mandat à l'article 6542 pour ce même montant. (à l'unanimité)

Décision modificative : Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative afin de prévoir les crédits nécessaires au remboursement d'une caution et au règlement de l'indemnité du Commissaire Enquêteur, désigné pour une enquête de révision alléguée du PLU. (12 pour, 2 abstentions)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les écritures suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

6228 Divers - 2 000 €

023 Virement à la section d'investissement + 2 000 €

Section d'investissement

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement + 2 000 €

Section d'investissement

Dépenses

202-255 Frais liés aux documents d'urbanisme + 1 651 €

165 Dépôts et cautionnements + 349 €

Adoption à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 : Il est proposé au conseil municipal d'approuver le passage de la commune de SOUVIGNÉ à la nomenclature M 57 à compter du budget primitif 2023. Après en avoir délibéré, le conseil :

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de SOUVIGNÉ, et de son budget annexe "Logements sociaux"
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (13 pour et 1 contre)

Tarifs restauration scolaire : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

de modifier les tarifs à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 comme suit :

- 3,40 € pour les enfants réguliers
- 3,80 € pour les enfants occasionnels
- 6,20 € pour les adultes occasionnels ou réguliers

Employés communaux :

- 3,10 € pour les réguliers
- 3,50 € pour les occasionnels

de fixer un forfait mensuel de 45 € par enfant déjeunant régulièrement, d'appliquer ce système de forfait de septembre à mai et de régulariser en juin, la somme restant à régler par rapport au tarif en vigueur et/ou des absences justifiées de l'enfant et/ou de son départ. (5 pour, 4 contre, 5 abstentions)

Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire : Le conseil municipal, considérant que plusieurs articles du règlement intérieur de la restauration scolaire de SOUVIGNÉ sont à revoir en raison du changement d'adresse de la Trésorerie d'une part et de l'augmentation des tarifs d'autre part, après en avoir délibéré, décide de modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire de SOUVIGNÉ à compter de la prochaine rentrée scolaire 2022-2023 (12 pour, 2 contre)

Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire : Le conseil municipal, considérant que plusieurs articles du règlement intérieur de la garderie périscolaire sont à revoir en raison du changement d'adresse de la Trésorerie d'une part et des horaires d'autre part, après en avoir délibéré, décide de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire de SOUVIGNÉ à compter de la prochaine rentrée scolaire 2022-2023. (13 pour, 1 abstention)

Mme BOISTARD Brigitte quitte la séance du conseil municipal.

Emplois à l'agence postale, à la mairie et à la cantine : Monsieur le maire informe le conseil municipal que :

- les deux contrats à durée déterminée signés, pour la gérance de l'agence postale (25,50/35ème) et pour les fonctions d'accueil du public à l'état civil et à l'urbanisme (9,50 /35ème) arriveront à expiration le 31 août 2022
- le contrat à durée déterminée signé, pour la surveillance de la cantine scolaire et l'entretien des bâtiments communaux expirera le 1er septembre 2022 (12,25/35ème).

Considérant qu'il serait judicieux d'augmenter le temps de travail à la mairie et de réduire celui de l'agence postale, Monsieur le maire propose de modifier le temps de travail pour une meilleure organisation des services, de la façon suivante :

Actuellement

CDD Agence postale : 25,50/35ème
CDD Mairie : 9,50/35ème
CDD Cantine : 12,25/35ème

A compter de septembre 2022

CDD Agence postale : 5/35ème
CDD Agence postale : 7/35ème
CDD Mairie : 28/35ème
CDD Cantine : 7,25/35ème

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal émet un avis défavorable à cette proposition, considérant que les nouveaux postes à créer (28/35ème et 7/35ème) sont proposés en CDD. (5 pour, 6 contre, 2 abstentions)

Suite à cette décision les horaires de l'agence postale ne sont pas modifiés.

Création d'emploi « adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe » : Vu le tableau des agents promouvables pour l'année 2022 au titre des avancements de grade, Monsieur le maire propose :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour 26/35ème
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour 26/35ème à compter du 1er octobre 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget.

Proposition d'achat de matériels pour l'école :

le conseil décide : l'achat de film opaque à poser sur la baie vitrée de la salle de motricité et les fenêtres donnant sur l'impasse du Faubourg, d'une table simple pour la classe de CE1 CE2 ainsi qu'un bac de rangement pour les petits jeux de cour.

Travaux à réaliser par les employés communaux : réalisation d'un plan incliné pour le transport de la classe mobile dans l'algéco, remplacement de la vitre du tableau d'affichage extérieur.

Frais fourrière : le conseil municipal prend connaissance d'une facture de fourrière, demandée par un vétérinaire suite au dépôt d'un chat malade trouvé sur notre commune par un habitant. Le conseil refuse de faire payer cette facture à l'habitant.

Le maire,
Chrystophe AUBERT.